NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

N° 2021 – **1525** /GNC

du 15 SEP 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Vic -rectorat de la Jouvelle-caléd certifié exécuto: a la SEP 2021	ng fr
pertifié exécuto :  4 U SER 2021	Ampliations:
Pour le préside it du gouverneme	∦-C1
	CongrésI
et par delegation Pour le Vice-Recteur	Province Sud1
L'Adjointe au Secrétaire Général	DENC1
	Vice-rectorat de la NC1
att til en en som skall state en en med flyter product i sem per printe state en	JONC1
	Archives1
Confidence and Confid	

Mme Yannick FAYARD ARRETE

## définissant les zones de recrutement des collèges de Dumbéa

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement public et privé du second degré, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie:

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonctions de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie;

Vu l'arrêté n° 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonctions de la viceprésidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie;

Vu l'arrêté n° 2013-2535/GNC du 10 septembre 2013 définissant les zones de recrutement des collèges de Nouméa et du Grand Nouméa à la rentrée scolaire 2014;

Vu l'arrêté n° 2017-1721/GNC du 18 juillet 2017 modifiant l'arrêté n° 2013-2535/GNC du 10 septembre 2013 définissant les zones de recrutement des collèges de Nouméa et du Grand Nouméa;

Vu la convention modifiée relative à l'organisation d'un service unique de gestion de la compétence de l'Etat et de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire signée le 18 octobre 2011, notamment son article 3,

Accusé de réception en préfecture 988-229880018-20210915-2021-1525GNC-AR Date de télétransnission : 20/09/2021 Date de réception préfecture : 20/09/2021

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : A compter de la rentrée scolaire 2022, les zones de recrutement des collèges de l'enseignement public de la commune de Dumbéa sont définies comme suit :

Dumbéa centre - Auteuil - collège Edmée Varin:

- groupe scolaire Alphonse Dillenseger;
- école primaire Louise De Greslan;
- secteur de Yahoué.

Dumbéa centre - Koutio - collège Francis Carco:

- école primaire Victorien Bardou;
- école primaire Jack Mainguet;
- école primaire Louis Bénébig;
- école primaire Gustave Clain, excepté les élèves domiciliés rue du « Boulevard Joseph Wamytan » qui demeurent rattachés au secteur du collège d'Apogoti.

Dumbéa nord - Katiramona - collège Jean Fayard :

- école primaire John Higginson;
- école primaire Paul Duboise.

Dumbéa sur Mer - collège d'Apogoti:

- groupe scolaire Michèle Delacharlerie-Rolly;
- école primaire de Dumbéa sur Mer;
- école primaire Gustave Clain pour les seuls élèves domiciliés rue du « Boulevard Joseph Wamytan ».

Dumbéa sur Mer – collège de Dumbéa-sur-mer 1 :

- groupe scolaire Frédéric-Louis Dorbritz;
- école primaire Renée Fong.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La vice-présidente du gouvernement chargée de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur, de l'égalité des chances, de la santé scolaire, de la famille, de l'égalité des genres, de la lutte contre les violences conjugales et de la cause du bien-être animal

Isabelle CHAMPMOREAU

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Louis MAPOU